



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médecine scolaire

Question écrite n° 82830

### Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le manque de personnel infirmier sur le site du lycée professionnel agricole de la Condamine sur la commune de Pézenas. Cet établissement compte 220 élèves, dont 31 en classes de quatrième et troisième et 105 en sections professionnelles et technologiques dans le secteur aménagement de travaux paysagers. Par ailleurs le lycée accueille 76 internes. L'absence d'infirmière, d'assistant de service social ou de médecin de santé scolaire est tout à fait surprenante. L'équipe pédagogique, malgré la qualité d'écoute dont elle fait preuve, et sa grande disponibilité, se trouve devant des situations qu'elle ne peut toujours estimer à leur juste valeur, faute de savoir-faire spécifique en matière de santé. Les effets du manque de prise en charge par des professionnels de santé sont désastreux sur la santé physique et psychique des élèves. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre à la nécessaire dotation d'un poste d'infirmière au lycée professionnel agricole de la Condamine.

### Texte de la réponse

Le budget de l'enseignement technique constitue une priorité pour le ministre de l'agriculture et de la pêche : les crédits inscrits en loi de finances initiale pour 2005 et pour 2006 progressent respectivement de 2,3 % et de 5 %. Pour l'enseignement agricole public, cet effort s'est notamment traduit par le maintien de la dotation globale horaire à la rentrée 2005. Le contexte budgétaire national très contraint amène cependant à établir des priorités et faire des choix. Dans ce cadre, l'implantation des postes de personnel infirmier a fait l'objet d'une analyse très fine de la part du ministère de l'agriculture et de la pêche, qui a permis de déterminer les établissements prioritaires dans l'attribution de ces postes, dont malheureusement le lycée professionnel agricole (LPA) de Pézenas (Hérault) ne fait pas partie. En effet, cet établissement, avec 73 élèves internes, se situe nettement en dessous du quota de 150 internes requis pour l'attribution de ces postes. Pour l'instant, il n'est donc pas possible de donner une suite favorable, tout au moins à court terme, à la demande de dotation d'un poste d'infirmière dans cet établissement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82830

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 2006, page 145

**Réponse publiée le** : 11 avril 2006, page 3874